

M. Poincaré nous dit...

En réponse à une lettre d'appel adressée à M. Raymond Poincaré, celui-ci nous répond le 21 juin, écrit de sa main, une lettre dont nous sommes heureuses de communiquer le passage suivant :

Tous mes collègues connaissent depuis longtemps mon opinion favorable au suffrage des femmes. Les sénateurs de la Meuse voteront en ce sens. Je saisirai la première occasion de chercher à convaincre les autres.

Avant la bataille

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Sénat n'a pas encore délibéré et il nous est impossible de préjuger du résultat des débats de la haute Assemblée qui prendront sans doute plusieurs séances.

La question se présente de la façon suivante :

M. Louis Martin défendra son projet sur le vote intégral des femmes. MM. François Saint-Maur et M. Jenouvrier soutiendront des propositions restreintes en faveur des femmes chefs de famille ou titulaires de certains titres professionnels ou universitaires. M. Peltier, sénateur de Saône-et-Loire, doit déposer une motion sur le vote municipal, M. Soulié, sénateur de la Loire, se borne à réclamer l'éligibilité des femmes; sa proposition est ainsi conçue :

« Les Françaises sont éligibles aux fonctions publiques dans les mêmes conditions que les Français, elles devront notamment remplir les mêmes conditions d'âge et de domicile ».

Reste encore la proposition Viollette dont nous avons déjà parlé.

La procédure assez compliquée du Sénat ne nous permet pas de préjuger de l'ordre dans lequel seront examinées ces propositions. Nous ne savons même pas si se posera la question du passage à la discussion des articles. C'est en dernière heure que nous pourrions ajouter quelques lignes pour indiquer notre impression sur la journée de jeudi.

Le fait important reste l'attitude que prendra le gouvernement le jour de la séance, et là encore subsiste une certaine incertitude.

Il y a au gouvernement trois sénateurs qui nous sont favorables : MM. Justin Godart, Israel et Paul Boncour; trois nous sont hostiles : MM. Albert Sarraut, René Renoult et Gardey (Gers). Les députés du Ministère sont en majorité en notre faveur. Ajoutons aussi, sans risquer d'ailleurs d'indiscrétion, puisqu'il s'est prononcé publiquement à maintes reprises en notre faveur, que le Ministre de l'Intérieur est tout acquis à nos idées et que s'il ne dépendait que de lui, nous aurions certainement une déclaration formelle en faveur de la reconnaissance de nos droits... mais M. Chautemps n'est pas seul à en décider et nos adversaires n'ont pas menagé leurs démarches!

Un grand nombre d'orateurs sont déjà inscrits. Parmi ceux qui sont en notre faveur notons : MM. Louis Martin, de Las-Cases, Jenouvrier, Bachelet et sans doute MM. Le Trocquer, Caillaux et Bruguière (Gard).

Parmi nos adversaires sont inscrits MM. Héry, Tissier, Pierre Marraud, Duplantier, Calmel, Lefebvre du Prey. Peut-être surgira-t-il encore de part et d'autre des orateurs de la dernière heure.

La gauche démocratique, qui comprend plus de la moitié des sénateurs, a décidé de voter contre le passage à la discussion des articles... mais sera-t-elle suivie par tous ses membres?

Pour l'instant, il ne nous reste qu'à faire confiance à nos défenseurs et... à attendre.

C. B.

1932-25-06
n° 1027.